

Nombre de délégués en exercice 70
Nombre de délégués présents 38

EXTRAIT DU REGISTRE N° 212-24
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES
DU CROULT ET DU PETIT ROSNE

Siège : Bonneuil en France (95500) - rue de l'Eau et des Enfants

REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 FEVRIER 2014

Qui fait suite à la séance ordinaire du Mercredi 5 février 2014 reportée en l'absence de quorum

L'an deux mille quatorze, le dix février à 9 heures, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances à Bonneuil-en-France, sous la Présidence de Monsieur Guy MESSAGER, Maire Honoraire de la Commune de Louvres.

Présents : MM. Maurice CHAUVÉ et Jean-Claude LAINÉ (Commune de Baillet-en-France), MM. Jean-Luc HERKAT, Maire, et Bernard BREGEAT (Commune de Bonneuil-en-France), MM. Michel LACOUX et Gilles BELLOIN (Commune de Bouffémont), Mme Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), MM. Marcel BOYER et Vincent PASTOR (Commune d'Ecouen), M. Jérôme DROUILLOT (Commune d'Epiais-Lès-Louvres), MM. Alain BOURGEOIS, Maire, et Jean-Pierre GRESSIER (Commune d'Ezanville), MM. Guy LUBACZEWSKI et Alain MARTIN (Commune de Fontenay-en-Parisis), MM. Bernard PICQUET et Pierre DUBOIS (Commune de Garges-Lès-Gonesse), MM. Gérard GREGOIRE et Michel JAURREY (Commune de Gonesse), Mme Anita MANDIGOU (Commune de Goussainville), M. Guy MESSAGER, Maire Honoraire (Commune de Louvres), M. Robert DESACHY (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN et M. Elie MELLUL (Commune de Montsault), Mme Michèle BACHY (Commune de Piscop), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Claude HURION (Commune de Puiseux-en-France), M. Serge DRAGO et Mme Marie-Sylvaine NAVILLOD (Commune de Roissy-en-France), M. Joël VANDERSTIGEL (Commune de Saint-Witz), MM. Antoine ESPIASSE et Christian KATCHIKIAN (Commune de Sarcelles), M. Jean LICETTE (Commune de Le Thillay), M. Bruno REGAERT, Maire (commune de Vaud'Herland), M. Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Mme Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), MM. Serge LOTERIE et Roland BAUER (Commune de Villiers-Le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Jean LICETTE, délégué de la commune de Le Thillay.

OBJET :

Avenant n° 1 à la convention pour le versement de la subvention par le SIAH à la commune de Sarcelles pour la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées situé RD316

M. Bernard PICQUET, Vice-Président et rapporteur de ce point inscrit à l'ordre du jour, précise au Comité que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération du Syndicat n° 170-6 du 14 décembre 2005 d'octroi de subvention pour les opérations de réhabilitation des eaux usées à raison de 50 % du solde restant à la charge de la commune déduction faite des subventions, avec un plafond de 20 % du montant HT des travaux,

Vu la convention définissant les engagements réciproques des parties pour le financement de la réalisation de l'opération d'investissement lancée par la commune de Sarcelles concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement situé RD 316,

Vu le projet de l'avenant n° 1 de procéder à l'augmentation de 30,73 % du montant de la convention,

Considérant qu'un avenant est l'acte par lequel les parties à un contrat conviennent de modifier ou de compléter une ou plusieurs clauses du contrat initial,

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 1 ayant pour objet d'augmenter le montant de la convention via un avenant n° 1,

Le Comité Syndical, après examen :

- **Donne** son accord pour le versement de l'aide publique,

- **Prend acte que** les crédits sont prévus au budget eaux usées 2014, chapitre 67, article 6742,

- **Et autorise** le président à signer l'avenant et tout acte relatif à cette affaire.

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le
et de la publication le

Adopté à l'unanimité des suffrages

pour extrait conforme,

Guy MESSAGER,

Signé

Guy MESSAGER

Signé

Président du Syndicat,
Maire Honoraire de Louvres